

L'Association des journalistes haïtiens (AJH) a annoncé que le dossier de plainte de la journaliste Gerdy Jérémie, battue et humiliée par deux agents de l'Udmo, le 10 novembre dernier, sera entendu par le tribunal correctionnel de Jacmel le jeudi 27 novembre 2014.

Selon ce qu'a fait savoir l'AJH dans un communiqué, deux cabinets d'avocats, l'un à Port-au-Prince et l'autre à Jacmel, accompagnent la journaliste victime.

Parallèlement, l'AJH informe qu'il vient de déposer une plainte par devant l'Inspection générale de la PNH contre les policiers bourreaux: Alex Céus dit Arly et Jean Daniel Erickson.

Dans cette plainte adressée à l'inspecteur général en chef de la PNH, M. Ralph Stanley Brice, l'AJH rappelle que « l'acte perpétré par les policiers Alex Céus et Jean Daniel Erickson contre la journaliste Gerdy Jérémie est en violation, entre autres, avec les articles 28.1 de la Constitution, 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 5.1, 5.2 et 11.1 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme et 7 du Code de déontologie de la Police nationale d'Haïti (PNH) ».

L'association croit que c'était son devoir de porter plainte et que l'IGPNH procède aux enquêtes relatives aux droits humains et tout autre abus qui pourraient être reprochés aux fonctionnaires de la police.